MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 60/01

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par Monsieur et Madame Ljubomir et Doreen ZIVKOVIC, originaires de Grande-Bretagne.

Municipal responsable : Monsieur le syndic Hans-Rudolf KAPPELER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

M. et Mme Ljubomir et Doreen ZIVKOVIC ont sollicité la naturalisation suisse et demandé à la Municipalité à pouvoir être agrégés comme bourgeois de Prangins.

M. Ljubomir ZIVKOVIC, titulaire d'un permis C depuis le 26 février 1981, et son épouse, Mme Doreen ZIVKOVIC, titulaire du même permis depuis le 14 juin 1981, ont obtenu de l'Office fédéral de la Police des étrangers, en date du 17 septembre 2001, l'autorisation de se faire naturaliser dans le canton de Vaud. Cette demande a été examinée conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre 1989, 28 novembre 1989 et 18 avril 1996.

M. Ljubomir ZIVKOVIC est né le 24 mars 1946 à Londres, en Grande-Bretagne. Il fut élevé par sa mère et ses grands-parents. Entre 1948 et 1956, il a vécu au Caire, en Egypte, où il suit une partie de sa scolarité. Par la suite, il accompagne sa famille à Paris, pendant deux ans, puis à Rome où il obtient son baccalauréat. Entre 1966 et 1970, il s'installe à Ferney-Voltaire, en France, pour des raisons

professionnelles. Dès 1971, il est engagé par le groupe IATA, à Genève, en qualité de comptable. Le requérant a travaillé pour le compte de l'Entreprise ZYMA SA, à Prangins, puis pour diverses multinationales américaines installées en terre genevoise. En 1990, il crée sa propre entreprise FUTURES PERSPECTIVES, Société de placement sise rue Grenus, à Genève. Depuis le 1er décembre 1999, M. ZIVKOVIC est responsable du service des Ressources Humaines Europe pour le groupe BECKMANN SA, installé à la rue Juste-Olivier 22, à Nyon.

Mme Doreen ZIVKOVIC est fille unique. Elle est née le 15 juin 1946, à Edgbaston, en Grande-Bretagne, et fut élevée par ses parents. Au terme de sa scolarité, elle suit pendant un an une école de secrétariat. Entre 17 et 21 ans, elle occupe divers emplois, toujours en qualité de secrétaire. En 1967, elle est pendant six mois fille au pair, puis correspondante en RFA. A l'âge de 23 ans, elle s'installe à Ferney-Voltaire, puis entre chez IATA, à Genève-Cointrin, où elle fait connaissance de son époux. A la naissance de son premier enfant, Mme ZIVKOVIC renonce à travailler pendant quelques années. En 1987, elle devient secrétaire temporaire pour le compte de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources), à Gland, rue de Mauverney 28. Cette société l'engage définitivement en 1989. Actuellement, la requérante y travaille à 60 %.

Les intéressés se sont mariés le 7 octobre 1972. De cette union sont issus deux enfants : Tania, née le 22 octobre 1977, qui a obtenu la nationalité suisse avec bourgeoisie de Prangins en date du 11 janvier 1995, et Philip, né le 18 avril 1981.

A ce jour aucune plainte concernant la conduite ou la moralité des candidats ne nous est parvenue et ils n'ont jamais occupé défavorablement les services de police régionaux. M. Ljubomir ZIVKOVIC est de langue maternelle française, quant à son épouse, elle est de langue maternelle britannique. Tous deux semblent être bien assimilés aux us et coutumes de notre pays. Rien ne les distingue des autres habitants de notre région. Ils ne sont membres d'aucune société ou association à but politique. Les candidats n'ont aucune remarque particulière à formuler à l'égard de la démocratie suisse, ni contre notre armée de milice. Ils déclarent suivre l'actualité en général par le biais des médias, mais sans prendre position.

M. et Mme Ljubomir et Doreen ZIVKOVIC motivent leur demande par le fait qu'ils résident en Suisse depuis 1971. Hormis quelques visites annuelles dans leur pays d'origine, le couple déclare ne plus avoir de lien particulier avec la Grande-Bretagne. Ils sont propriétaires d'une villa à Prangins et comptent beaucoup d'amis dans notre région. Ils souhaitent poursuivre leur vie en Suisse. De ce fait l'acquisition de la citoyenneté helvétique représenterait l'aboutissement du processus d'intégration. Leur fille est devenue suissesse, ce qui constitue également une source de motivation pour les intéressés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. et Mme Ljubomir et Doreen ZIVKOVIC et vous propose de fixer à Fr. 500.-- la finance de cette agrégation, ceci conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins et de la législation cantonale actuellement en

vigueur.

Nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt. C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu — le préavis municipal No 60/01 concernant la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins présentée par M. et Mme Ljubomir et Doreen ZIVKOVIC, originaires de Grande-Bretagne,

lu — le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que — ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1/ — d'accorder la bourgeoisie de Prangins à M. et Mme Ljubomir et Doreen ZIVKOVIC, nés respectivement le 23 mars 1946 et le 15 juin 1946,

2/ — de fixer à Fr. 500.-- la finance d'agrégation en application des dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins et de la législation cantonale actuellement en vigueur.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 9 octobre 2001, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

p.o. H.-R. Kappeler — A. Badel

MUNICIPALITÉ DE PRANGINS